Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 216 Subventions, conventions et avenants à conventions avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets « Paris 2030 ».

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de signer des avenants à la convention 2011 DDEEES 290, et d'attribuer une subvention de fonctionnement à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les avenants à la convention 2011 DDEEES 290, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Article 3 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 19 000 € à l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris pour le compte du laboratoire de Géosciences, équipe Système Hydrologiques et Réservoirs, pour le projet : " Vers une exploitation durable de la géothermie très base énergie à Paris " ;

- 40 000 € au CNRS - Délégation Régionale Ile-de-France Ouest et Nord, pour le compte du LADYSS (UMR 7533), pour le projet " Ces animaux que l'on aime et ceux qui nous dérangent : à quelles conditions les urbains accueillent-ils de la biodiversité en ville : l'exemple de la métropole parisienne " ;

- 15 000 € à l'Université Paris Est Créteil (Paris 12) pour le compte du Centre d'Etudes et de Recherches en Thermique, Environnement et Systèmes (CERTES), pour le projet " Impact des changements de climat et de pollution sur le patrimoine bâti de Paris au 21e siècle " ;

- 40 000 € à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines pour le compte de quatre équipes de l'Institut Pierre Simon Laplace (LSCE/Ramces-ICOS, LSCE/CAE, LATMOS/QUALAIR, LPMAA/SMILE), pour le projet " Combien de CO2 émet la mégapole parisienne, et comment ?" ;

- 38 000 € à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris pour le projet " Innovation et territoires de la rénovation énergétiques : le cas de la rénovation énergétique de l'immobilier parisien " ;

- 40 000 € à AgroParisTech pour le compte de l'équipe Physiologie de la Nutrition et du Comportement Alimentaire, pour le projet " ALIM CITY - Création d'un modèle prédictif global des comportements alimentaires des Parisiens pour la construction d'un jeu de gestion de l'offre alimentaire à Paris à horizon 2030 " ;

- 36 500 € au CNRS Délégation Paris A, pour le compte du laboratoire Géographie-cités (UMR 8504), pour le projet " Faire ses courses dans le Grand Paris en 2030. Les nouveaux quartiers de gare, des centralités commerciales vectrices de changement urbain ?" ;

- 30 000 € à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour le compte de l'Equipe Modernités et Révolutions (EA 127), pour le projet " Histoire de l'espace scientifique parisien du XVIIIe siècle à nos jours " ;

- 40 000 € à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS) pour le compte du CADIS (UMR 8039), pour le projet " Migrants roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes, mobilisations, habitat " ;

- 38 500 € à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour le compte de l'Institut ACTE (UMR 8218), pour le projet " Création et mémoire, l'archive d'entreprise au service du Grand Paris 2030 " ;

- 38 500 € à l'Université Pierre et Marie Curie pour le compte de l'équipe Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes (UMR 7618), pour le projet " Biologie de la pollinisation en milieux urbains " ;

- 38 500 € au CNRS - Délégation Régionale Ile-de-France Sud (DR4) pour le compte du Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, pour le projet " Hydrogéologie des nappes d'eau superficielles à Paris " ;

- 30 000 € à l'Université Paris-Sorbonne Paris 4 pour le compte du Groupe de recherches interdisciplinaires sur les processus d'information et de communication / CELSA, pour le projet " Le commerce de la parisianité : enquête ethno-sémiologique sur la circulation matérielle et symbolique de l'identité parisienne dans le monde marchand contemporain".

Article 4 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738, ligne VF55014 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.